

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CFVU
A LA COMMISSION VALORISATION DE L'ENGAGEMENT**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 et 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Considérant que les représentants du CFVU à la commission valorisation de l'engagement sont désignés par et parmi les membres élus du CFVU ;

Considérant les candidatures déposées ;

PRESENTATION DU PROJET

La commission "Valorisation de l'engagement" a été créée dans le cadre du dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant qui permet de reconnaître l'engagement étudiant et d'encourager et soutenir les initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Ce dispositif est mis en œuvre à l'UCA depuis le 27 juin 2023, la délibération CFVU 2023-06-27-04 ayant déterminé la procédure à suivre afin que les étudiants puissent valoriser leur engagement.

Une commission se prononcera sur les demandes formulées par les étudiants (validation ou rejet).

Elle sera composée des membres suivants:

- Vice-Président Vie Universitaire et conditions de travail ;
- Vice-Président Etudiant ;
- Un élu CFVU enseignant (+ suppléant) ;
- Un élu CFVU étudiant (+ suppléant) ;
- Un représentant de la Direction de la Formation ;
- Un représentant de la Direction de la Vie Universitaire ;
- Personnes référentes/expertes sur l'engagement.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner :

- 1 élu(e) CFVU enseignant(e), et son/sa suppléant(e) ;
 - o Ayhan KOCER (Titulaire)
 - o Agathe GELOT (Suppléante)
- 1 élu(e) CFVU du collège USAGERS, et son/sa suppléant(e)
 - o Lisa GUILLOT (Titulaire)
 - o Fleur (Margot) BERAUD (Suppléante)

en tant que représentants du CFVU à la commission valorisation de l'engagement.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Membres en exercice : 43

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-12-02

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

PUBLIÉ LE :